



**DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION**  
**Valant règlement de consultation**

**Recherche d'ADN Environnemental de l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobuis pallipes*) et de la Moule perlière (*Margaritifera margaritifera*) sur 3 stations du site Natura 2000 FR8302040 « Rivières à Moules perlières du bassin de l'Ance du nord et de l'Arzon »**

**1- Dénomination des cocontractants**

**Pouvoir adjudicateur**

Stéphane RODIER  
Président  
Parc naturel régional Livradois-Forez  
Maison du Parc  
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

**Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)**

**Nom :**

**Adresse :**

**SIRET :**

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitants (formulaires DC1-DC2-DC4).

**2- Procédure de passation**

Les prestations demandées donnent lieu à alloti passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-8 du code de la commande publique et L 2113-10 et I 2113-11.

**3- Objet de la consultation / Durée**

**CONTEXTE**

Le site Natura 2000 « Rivières à Moules perlières du bassin de l'Ance du Nord et de l'Arzon » couvre une surface de 396 ha pour un linéaire de 150 km et concerne le territoire de 14 communes réparties sur trois départements différents (Puy-de-Dôme, Haute-Loire et Loire).



L'Ance du Nord et l'Arzon sont des rivières identifiées comme majeures pour la conservation de la Moule perlière. D'après les recensements effectués entre 1998 et 2001, la population de Moules perlières de l'Ance du Nord était l'une des plus importantes d'Auvergne (6 500 individus), et l'une des rares où la présence de jeunes était avérée (G. COCHET, 2001). Une étude menée par S. Vrignaud en 2018 dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 indique que la population a diminué d'environ moitié et est fonctionnellement éteinte (absence de juvéniles). Pour ces deux études, les recherches ont été réalisées sur les cours d'eau principaux à savoir l'Ance et l'Arzon. Aussi, il serait intéressant de caractériser la présence de deux espèces d'intérêt communautaire (annexe II de la directive Habitats Faune Flore), à savoir la Moule perlière (*Margaritifera margaritifera*) et l'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) potentiellement présentes sur les principaux affluents.

La mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Rivières à Moules perlières de l'Ance du Nord et de l'Arzon » consiste à conduire des actions d'animation, de gestion, de suivi scientifique et de coordination sur les 396 ha du site.

En 2022, le Parc Livradois-Forez, structure porteuse de l'animation du document d'objectifs, s'appuiera sur un prestataire pour réaliser la recherche d'ADN Environnemental de l'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) et de la Moule perlière (*Margaritifera margaritifera*) sur 3 stations du site Natura 2000 FR8302040 « Rivières à Moules perlières du bassin de l'Ance du nord et de l'Arzon ».

## FORME DU MARCHÉ ET PROCÉDURE DE PASSATION

Les prestations sont réparties en 2 lots désignés ci-dessous :

- Lot n°1 : Réalisation des prélèvements d'eau sur 3 stations, interprétation des résultats et réalisation d'une synthèse ;
- Lot n°2 : Recherche d'ADN environnemental pour 2 espèces (*Austropotamobius pallipes* et *Margaritifera margaritifera*) soit 6 échantillons (2 échantillons par station) et fourniture du matériel nécessaire.

**Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.**

## CONTENU DES MISSIONS

- Lot n°1 : Réalisation des prélèvements d'eau sur 3 stations, interprétation des résultats et réalisation d'une synthèse ;
  - Objectifs :
    - Réaliser les six prélèvements d'eau (2 prélèvements par station) selon le protocole défini par le prestataire du lot 2.
    - Envoyer les prélèvements d'eau au prestataire retenu pour la recherche d'ADN environnemental (lot 2) ;
    - Interprétation des rapports d'analyses produits par le prestataire du lot 2 ;
    - Réaliser un rapport de synthèse (voir § rendu).
  - Lieu de la prestation :
    - L'Ance en amont du bourg de Saint Anthème (63) ;



- La Ligonne avant sa confluence avec l'Ance sur la commune de Sauvessanges (63) ;
- La troisième station sera retenue parmi les 3 sites suivants (voir ci-dessous) le choix des sites se fera lors d'une réunion technique en visio-conférence avec les différents partenaires (EPAGE Loire Lignon, porteur du Contrat Territorial Loire Affluents Vellaves et CEN Auvergne, animateur du Plan Régional d'Actions en faveur de la Moule perlière) :
  - Le Ruisseau de l'Enfer avant sa confluence avec l'Ance sur la commune de Saint-Anthème (63) ;
  - Le Champdieu d'Usson-en-Forez avant sa confluence avec l'Ance sur la commune d'Usson-en-Forez (42) ;
  - L'Arzon en amont de la route D251a sur la commune de Medeyrolles (63).
- Rendu : rapport de synthèse (\*) comprenant :
  - Une introduction ;
  - La méthodologie ;
  - L'interprétation des résultats ;
  - Une conclusion ;
  - Un résumé d'une page.
- Format du rendu :
  - Tous les documents produits devront faire apparaître les logos du Parc et des financeurs de l'opération (voir ci-dessous) ;
  - Un premier rendu est attendu pour le 31/10/2022 afin que le Parc puisse faire des remarques et des corrections ;
  - Le rendu final est attendu pour le 15/12/2022 ;
  - Le rapport de synthèse est à fournir en 3 exemplaires papier ainsi qu'un format numérique en version Word et PDF ;
  - Concernant la cartographie, la version informatique devra être compatible avec le logiciel libre QGIS ;
  - Concernant les données, le prestataire a le choix entre saisir ses données dans la base de données du Parc Livradois-Forez : Géonature ou de les restituer via la liste des données brutes sous forme d'un tableau excel (fourni par le Parc).

Plusieurs échanges pourront avoir lieu entre le Parc et le prestataire avec a minima :

- Un échange en amont de la phase terrain suite au choix de la 3<sup>ème</sup> station ;
- Un échange à l'issue du rendu pour présenter les résultats et faire d'éventuelles modifications sur le rapport de synthèse. Un premier rendu est donc attendu pour le 31/10/2022.

- Lot n°2 : Recherche d'ADN environnemental pour 2 espèces (*Austropotamobuis pallipes* et *Margaritifera margaritifera*) soit 6 échantillons (2 échantillons par station) et fourniture du matériel nécessaire

- Objectifs :
  - Définir le protocole de prélèvement d'eau pour le prestataire du lot 1 ;
  - Fournir le matériel nécessaire pour la réalisation de 6 prélèvements d'eau en vue d'effectuer de la recherche d'ADN environnemental ;
  - Recherche d'ADN environnemental pour 2 espèces (*Austropotamobuis pallipes* et *Margaritifera margaritifera*) soit 6 échantillons (2 échantillons par station) ;



- Rédaction d'un rapport d'analyse indiquant pour chaque échantillon la liste des taxa identifiés et le nombre de séquences ADN associées ;
- Délais et Format du rendu :
  - Tous les documents produits devront faire apparaître les logos du Parc et des financeurs de l'opération (voir ci-dessous) ;
  - Les rapports d'analyses sont attendus pour le 01/10/2022 afin que le prestataire du lot 1 puisse effectuer le rapport de synthèse.

Plusieurs échanges pourront avoir lieu avec le Parc et le prestataire retenu pour le lot 1 avec a minima :

- Un échange en amont des prélèvements pour coordonner les dates de réalisation et d'envoi des prélèvements.

- Pour tous les lots :

Le Parc s'engage à mentionner le ou les prestataires dans toutes les publications tirées des études ou des données cartographiques.

**Le contrat sera conclu pour une période comprise entre la notification du marché et le 31/12/2022.**

*(\*) Logo du Parc et logos des financeurs de l'opération devant figurer dans les présentations et dans le rapport d'étude :*



#### **4- Critères de sélection des offres**

Les critères de sélection de l'offre pour chaque lot seront :

1. La valeur scientifique et technique, la méthodologie proposée : 40%
2. Le prix : 40% ;
3. Le délai d'exécution et le planning proposé : 20%

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.



## **5- Pièces constitutives de la consultation**

La présente lettre de consultation signée et le devis détaillé remis par l'entreprise.

## **6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)**

### **Montant total du lot 1**

**Montant HT :**

**Taux de TVA :**

**Montant TTC :**

### **Montant total du lot 2**

**Montant HT :**

**Taux de TVA :**

**Montant TTC :**

## **7- Délais de paiement et intérêts moratoires**

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

## **8- Acomptes**

- Un premier acompte de 30% sera versé à réception de la lettre de commande et sur présentation d'une facture.
- Le solde de 70 % sera versé à l'issue de la mission après acceptation par le Parc naturel régional Livradois-Forez du rapport d'étude final adressé au plus tard le 15/12/2022 et sur présentation d'une facture.



Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

### **9- Modalités de la consultation**

Offre à remettre pour le lundi 13 juin 2022 – 12 h (dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante [achat.public@parc-livradois-forez.org](mailto:achat.public@parc-livradois-forez.org) avec accusé de réception.

#### **Délai de validité de l'offre :**

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

<b>DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE</b>
---

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine
- ✓ Descriptif de la prestation proposée et des moyens humains dédiés
- ✓ Un RIB
- ✓ Le devis

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur  
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez